

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES À 1790

RÉDIGÉ PAR ANDRÉ LACROIX, ARCHIVISTE.

SÉRIE A.

(Actes du pouvoir souverain. — Domaine public. — Apanages. — Famille royale.)

VALENCE

1865

PRÉAMBULE

Une collection de 364 édits, déclarations, ordonnances et arrêts du Conseil d'État, en sept articles, peut servir à l'étude de l'histoire et de la jurisprudence générales, depuis 1582 jusqu'à 1789. On y remarque les déclarations de guerre faites à Victor-Amédée-François, duc de Savoie, à Charles VI, empereur d'Allemagne, à Georges II, roi d'Angleterre, et des règlements sur les cultes, la police, les finances, les milices, le commerce, l'agriculture et l'industrie.

INVENTAIRE SOMMAIRE

A. 1. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier
(57 imprimées).

1582-1704. — Lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Henri III, Louis XIII et Louis XIV, portant : — révocation de l'édit attributif de juridiction aux élus et contrôleurs pour l'audition des comptes des fabriques des églises ; — union en un corps d'État libre et souverain des provinces des Pays-Bas ; — confirmation du droit d'hérédité et survivance en faveur de ceux qui possèdent des offices, gages, droits et taxations en hérédité ou en domaine ; — autorisation de la traite des blés, vins, huiles, toiles et légumes hors du royaume, pour le Languedoc, la Provence, la Bretagne, etc. ; — règlement général pour les offices de judicature du royaume ; — défense de faire des pèlerinages sans la permission du Roi et des évêques ; — défense de saisir les bestiaux ; — création en titre d'offices héréditaires des offices de notaires royaux apostoliques, de maires et assesseurs en chaque ville et communauté ; — nouveau règlement sur l'exécution de l'édit de Nantes ; — déclaration de guerre contre le duc de Savoie, Victor-Amédée-François ; — création des offices d'inspecteurs aux boucheries, etc.

A. 2. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier
(59 imprimées).

1706-1722. — Édits, déclarations, ordonnances et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : — les exempts et privilégiés ; — la création des offices de commissaires contrôleurs des droits de greffe et de péage et des deniers d'octroi ; — des cinquante offices d'inspecteurs des fermes générales des gabelles ; — les monnaies ; — les labours et semences et la défense d'acheter des blés et autres grains en vert ; — la suppression des offices de receveurs alternatifs et

triennaux des amortissements ; — la fabrication, l'usage et le commerce des eaux-de-vie ; — la défense aux nouveaux convertis de passer dans les pays étrangers ; — la suppression des tiers-référendaires, taxateurs de dépens, gardes des archives des cours, etc. ; — la suppression des étapes et du logement personnel des gens de guerre, etc.

A. 3. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier, imprimées.

1722-1734. — Édits, ordonnances, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, relatifs : — au rétablissement des offices municipaux et autres offices ; — à la défense d'introduire dans le royaume des toiles peintes ou teintes, des écorces et des étoffes de la Chine, des Indes et du Levant ; — aux pensions assignées sur les économats et sur la régie des biens des Religionnaires fugitifs ; — au rétablissement de plusieurs parties de rentes viagères ; — aux contrebandiers ; — aux voitures fournies aux troupes en marche ; — à l'exemption de droits pour les grains transportés en Provence ; — à la déclaration de guerre à l'empereur Charles VI ; — au rétablissement des offices de gouverneurs, maires, etc. ; — à l'exemption de droits sur les blés, farines et légumes exportés des provinces des cinq grosses fermes, etc.

A. 4. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier, imprimées.

1734-1748. — Édits, ordonnances, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : — les milices ; — la forme des registres de baptêmes, mariages, vêtures, etc. ; — la publication de la paix du 28 mai 1739 ; — la discipline des troupes en marche ou campées ; — les déserteurs de la milice ; — l'établissement de droits sur la poudre à poudrer et sur la cire ; — l'insinuation des actes translatifs de

propriété des biens réputés immeubles ; — la marque des pièces de mouchoirs ou fichus en soie, etc.

A. 5. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier, imprimées.

1749-1763. — Édits, déclarations, ordonnances, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV relatifs : — aux établissements et acquisitions des gens de main-morte ; — à l'augmentation du droit établi sur les cartes à jouer en faveur de l'École royale militaire ; — à l'interprétation de l'ordonnance d'août 1735 sur les testaments ; — au dénombrement des biens des Religioneux fugitifs ; — aux droits d'entrée sur les soies étrangères et sur celles d'Avignon ; — à la déclaration de guerre au roi d'Angleterre, Georges II ; — à la suppression de la subvention générale établie par l'édit de septembre 1759 ; — aux armoiries ; — aux gants de cuir et de peau, garnis ou non, exempts des droits de traite, s'ils ne sont pas mêlés avec des marchandises sujettes à ces droits ; — à l'exemption du droit de deux sous six deniers par livre sur les étains en saumon, en lingots et autres non ouvrés, venant de l'étranger ; — à la marque des toiles peintes ; — à la libre circulation, en franchise, des grains, farines et légumes, etc.

A. 6. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier, imprimées.

1763-1768. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, portant : — publication de la paix ; — imposition de sept livres par quintal sur les peaux de bouc, de chèvre et de chevreau, à leur sortie du royaume ; — règlement des droits à percevoir sur les charbons de

terre étrangers qui viennent par mer dans le royaume ; — défense d'imprimer, débiter ou colporter des ouvrages ou projets concernant la réforme ou l'administration des finances ; — condamnation aux galères des vagabonds et gens sans aveu ; — règlement pour l'administration des villes et des principaux bourgs du royaume ; — pour les professions d'arts et métiers et autres qui intéressent le commerce et qui ne sont pas en jurande ; — concession de privilèges et exemptions à ceux qui défrichent les landes ; — fixation des portions congrues ; abolition des droits sur les cuirs, etc.

A. 7. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier, imprimées.

1771-1789. — Édits, déclarations, lettres patentes, ordonnances et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : — l'imposition de nouveaux sous par livre en sus des droits de fermes et autres ; — les frais de procédure en matière criminelle dans les justices seigneuriales ; — le délai pendant lequel les déclarations de défrichements pourront être contredites par les communautés d'habitants ou les décimateurs ; — les inhumations ; — les embaucheurs et fauteurs de désertion ; — les mariages des noirs, mulâtres et gens de couleur ; — les manufactures ; — les bureaux de visite et de marque des étoffes ; — le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans le royaume ; — la fabrication des étoffes de laine ; — les bijoux et vaisselles d'or et d'argent que les municipalités doivent envoyer au directeur des monnaies ; — l'admission des non-catholiques dans tous les emplois civils et militaires ; — la constitution des municipalités, etc.